

Vos remboursements sécurité sociale sont consultables sur le site www.ameli.fr développé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

N'hésitez pas à consulter ce site qui vous offre de nombreux services et des informations générales sur la santé.

Via ameli.fr vous pouvez, en particulier, éditer une attestation de droit, commander une carte VITALE, en cas de perte, commander une carte européenne d'assurance maladie et d'autres services.